



Fontenay-aux-Roses, le 2 février 2023
Monsieur le Directeur Général de l'IRSN

Objet : Préavis de grève pour la journée d'action du 7 février 2023

Monsieur le Directeur général,

A l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, le mouvement du 31 janvier a confirmé la très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites présentée par le gouvernement.

Plus de 2,5 millions de travailleurs et travailleuses se sont mobilisés, par la grève et/ou ont manifesté sur l'ensemble du territoire, y compris de nombreux salariés de l'IRSN. Cette mobilisation d'ampleur fait suite à celle du 19 janvier qui avait rassemblé près de 2 millions de personnes dont 156 salariés IRSN, une mobilisation rarement vue au sein de notre Institut.

La grande majorité de la population soutient les revendications des organisations syndicales qui s'opposent au recul de l'âge légal de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisations. 9 travailleurs sur 10 rejettent la réforme.

Les organisations syndicales dénoncent les arguments en faveur de la réforme des retraites présentés par le gouvernement et n'acceptent pas les propos tenus par la Première ministre, ce dimanche, indiquant que, selon elle, « l'âge de départ à 64 ans n'est plus négociable ». Pour les organisations syndicales, le recul de l'âge de départ n'a jamais été négociable !

Rien ne justifie une réforme aussi injuste et brutale. Le gouvernement doit entendre le rejet massif de ce projet et le retirer.

L'intersyndicale appelle toute la population à se mobiliser par la grève et la manifestation encore plus massivement le mardi 7 février puis le samedi 11 février pour dire non à cette réforme. Elle appelle, d'ici là, à multiplier les actions, initiatives, réunions ou assemblées générales partout sur le territoire, dans les entreprises et services, dans les lieux d'étude, y compris par la grève.

Afin de renforcer et d'inscrire dans la durée la mobilisation massive des 19 et 31 janvier, pour dire non à cette réforme, les syndicats CFDT, CFE-CGC et CGT de l'IRSN déposent un préavis de grève d'une demi-journée le mardi 7 février 2023 :

- de 9h11 à 13h10 pour le personnel d'Avignon, de Cadarache, de Cherbourg et de Pierrelatte,
- de 13h à 16h59 pour les autres sites.

Ils appellent également les salariés de l'IRSN à rejoindre les cortèges qui seront organisés dans toute la France le samedi 11 février.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos respectueuses salutations.

Philippe BOURACHOT
Délégué syndical central CGT de l'IRSN,
au nom de l'intersyndicale de l'IRSN

Copies :

Michel Enault (DTR) / Emmanuelle Bellange (DTR/DDRH) / Justine Raoult (DTR/DDRH/BJRS) /
Didier Demeillers (SG)
Tatiana Taurines (DSC CFDT) / François Jeffroy (DSC CFDT) / Luc Codron (DSC CFE-CGC)
IRSN CFDT / IRSN CFE-CGC / IRSN CGT